



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 mai 2020

### DÉLIBÉRATION N° 2020-032

**OBJET : fixation du taux d'indemnité des élus**

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 22  
Pouvoir(s) : 1  
Absent(s) : 1

Le vingt-six mai deux mille vingt, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au centre culturel avenue Georges Pompidou, à huis clos, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

**Les membres présents en séance :** Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :** Aurélie HENault à Christophe GUYOT

**Le ou les membres absent(s) :** Aurélie HENault

**Secrétaire de séance :** Aurore BAUGE

Vu le procès verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20-1 et suivants ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut fixer des indemnités pour certains de ses membres, maire, adjoints ou délégués titulaires d'une délégation.

CONSIDERANT que les indemnités maximales pouvant être versées à un maire d'une commune comptant entre 1.000 et 3.499 habitants est au maximum de 51.6% de l'indice 1027.

CONSIDERANT que les indemnités pouvant être versées aux adjoints ainsi qu'aux délégués titulaires d'une délégation d'une commune comptant entre 1.000 et 3.499 habitants est au maximum de 19.8% de l'indice 1027.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité l'indemnité maximale du maire à 51.6% de l'indice 1027, et les indemnités des adjoints et délégués titulaires à 19.8% de l'indice 1027 :**

*Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération*



Le 28/05/2020

Christiane LEPEIRE

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le 29/05/2020

ID : 089-218903466-20200526-2020\_032\_1-DE